

MARSILLY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre octobre, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du dix-sept octobre deux mil vingt-trois, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Hervé PINEAU, Maire.

Présents : Monsieur Hervé PINEAU, Monsieur Jacques GLENEAUD, Madame Martine RENAUD, Monsieur Daniel MARCONNET, Madame Laureyne VIAUD-TANQUART, Monsieur Franck COUDRAY, Madame Monique BARRIERE, Monsieur Daniel MAHE, Madame Joële CHAMBRIER-DONNADIEU, Madame Annie COURCY, Madame Marie BADIER, Monsieur Stéphane ALLAIS, Monsieur Sylvain FLOGNY, Madame Nicole MANGOT, Monsieur Gilles PIARD

Absent ayant donné pouvoir : Monsieur Joseph GARCIA à Monsieur Hervé PINEAU,

Absents excusés : Monsieur Eric FERAUD, Monsieur Gilles DEVICQ, Monsieur Philippe CHANABAUD, Monsieur Rudy BESSARD Monsieur Jean-Claude ABADIE,

Absents : Monsieur Christophe GUIBERT, Madame Caroline BOURGUE,

| | | |
|---|--------------------|----|
| Date de la convocation : 17/10/2023 | Nombre de votants | 00 |
| Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : | Bulletins blancs | 00 |
| 23 | Abstentions | 00 |
| Nombre de membres en exercice | Suffrages exprimés | 00 |
| 23 | Pour | 00 |
| Nombre de membres présents | Contre | 00 |
| 15 | | |
| Nombre de procuration | | |
| 01 | | |

23.63 - Présentation du rapport annuel d'activités de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle - Année 2022

L'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales prévoit que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de son établissement. Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal.

En conséquence,

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-39,

Vu le rapport d'activités de la Communauté d'agglomération de La Rochelle pour l'année 2022,

PREND acte de la présentation du rapport d'activités établi pour l'année 2022 par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

Fait et délibéré les jours, mois et an que
dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Marsilly, le 25 octobre 2023

Le Maire,
Hervé PINEAU

La Secrétaire,
Annie COURCY

